RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Décision modificative n° 1 Budget principal

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Le Maire expose sous consort de la Direction Générale des Finances Publiques, dans le cadre de la régularisation des comptes des budgets primitifs de la commune d'Exideuil-sur-Vienne et afin de rétablir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes et les virements de crédits suivants.

Budget Général 2021 _ Investissement :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant	Objet
Dépense	Investissement	21	2183	241	+ 2 000,00 €	Matériel informatique
Dépense	Investissement	21	21318	247	- 2 000,00 €	Autres bâtiments publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_1-DE
Reçu le 19/07/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Redevance occupation du domaine public GRDF

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Son montant est fixé par le conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

Calcul de la redevance RODP 2021 = ((L * 0.035) + 100) * CR = 347.25 €

(Longueur des canalisations : 4 955 m, Taux Retenu = 0.035 €/mètre, Coefficient de Revalorisation (CR) au 01/01/2021 : 1.27)

Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum de **347.00 €uros,** le montant des redevances d'occupation du domaine public gaz.

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_2-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Conseil Municipal :

- Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 fixant les modalités de calcul de la redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP) ;

- Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, définissant les modalités de calcul de la redevance pour Occupation Provisoire du Domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution gaz (RODPP) ;

- applique le barème énoncé ci-dessus pour la redevance d'occupation du domaine public gaz
- inscrit cette recette au compte 70323.
- charge le maire du recouvrement de cette redevance ainsi qu'un titre de recettes.
- accepte les règles d'actualisation pour les prochaines redevances pour occupation du domaine public.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20210701-D_2021_5_2-DE
Reçu le 20/07/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Cession de chemin rural

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Le Chemin Rural lieu-dit « Les Rivauds » est située entre des terrains agricoles appartenant à Mr DUQUERROY.

Au vu de la configuration de ce chemin et de la demande du propriétaire, celui-ci peut tout à fait être cédé, ne perturbant pas la circulation des autres riverains. Le déclassement est donc envisagé.

La vente de ce CR pourrait être consenti par la commune d'Exideuil sur Vienne, après enquête publique préalable réalisée en application de la réglementation.

Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Après ces formalités, la superficie, vendue au prix d'un euro/m2 (1€/m2), sera déterminée par le géomètre-expert chargé de l'établissement des documents cadastraux qui seront joints à l'acte authentique.

Les frais relatifs à l'enquête publique (commissaire enquêteur, publication...) et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Un acte notarié sera établi par les soins de Me LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, pour conclure le déclassement et l'aliénation du CR lieu-dit « Les Rivauds ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation du CR lieu-dit « Les Rivauds », en application du décret n° 76-921 précité ;
- de mandater M. le Maire pour nommer un commissaire enquêteur ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_3-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Cession d'une partie de la VC n° 211

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

La Voie Communale n° 211 lieu-dit « Chez Botta » est particulière car elle se termine en V. Elle est située entre une propriété (maison d'habitation d'un côté et grand terrain avec maison de l'autre) appartenant aux mêmes propriétaires.

Au vu de la configuration de cette voie et de la demande du propriétaire, cette partie de voie communale peut tout à fait être cédée, ne perturbant pas la circulation des autres riverains. Le déclassement d'une partie de cette voie communale est donc envisagé.

Au terme de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La vente de cette partie de VC n° 211 pourrait être consentie par la commune d'Exideuil sur Vienne.

Après ces formalités, la superficie, vendue au prix d'un euro/m2 (1€/m2), sera déterminée par le géomètre-expert chargé de l'établissement des documents cadastraux qui seront joints à l'acte authentique.

Un acte notarié sera établi par les soins de Me LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, pour conclure le déclassement et l'aliénation de la partie de la VC n° 211 lieu-dit « Chez Botta ». Les frais seront supportés par l'acquéreur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le déclassement et l'aliénation d'une partie de la VC n° 211 lieu-dit « Chez Botta »,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_4-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 5

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Acquisition d'immeuble

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Acquisition d'immeuble (Lopez)

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Certaines parcelles peuvent susciter un intérêt prioritaire quant à l'avenir économique du territoire et à ce titre, une opportunité se présente dans la zone de préemption urbaine d'acquérir un immeuble en vue d'un aménagement de parking et propose l'achat d'immeubles cadastrés section C n° 14 et 13 en partie au prix de 15 000.00 €.

Après en avoir délibérer, les membres du conseil municipal :

- se prononcent favorablement sur cette acquisition ;

- autorisent M le Maire à signer tous documents. Un acte notarial sera établi par les soins de Me LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE pour conclure cette acquisition.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_5-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Acquisition de terrain

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Acquisition de terrain (Mercier)

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition d'achat d'un terrain au lieu-dit « Moulin Neuf », section B n° 964 d'une contenance de 6 830 m2 au prix de 3 500.00 € appartenant à M. MERCIER Jean-Claude afin d'y réaliser une station d'épuration pour le village.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- se prononcent favorablement sur cette acquisition ;

- autorisent M le Maire à signer tous documents. Un acte notarial sera établi par les soins de Me LALIEVE, notaire à Terres de Haute Charente pour conclure cette acquisition.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_6-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 7

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Vente de terrain

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Vente de terrain (Mercier)

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de vente d'un terrain au lieu-dit « Moulin Neuf », section B n° 915 d'une contenance de 37 m2 au prix de 1€/m2 appartenant à la commune A M. MERCIER Jean-Claude.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- se prononcent favorablement sur cette vente ;

- autorisent M le Maire à signer tous documents. Un acte notarial sera établi par les soins de Me LALIEVE, Notaire à Terres de Haute Charente pour conclure cette vente.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_7-DE
Reçu le 20/07/2021

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 8

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Transfert de biens de section

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Il apparaît que depuis de très nombreuses années des biens dit « communal de section » sont répartis sur la totalité du territoire de la commune.
Ces biens sont règlementairement en gestion, entretien et frais fonciers, à la charge des administrés, habitant des lieux dits.
Or, depuis toutes ces années, la commune s'acquitte des frais fiscaux et entretien pour la plupart desdits biens de sections.
Néanmoins certains biens de section sont entretenus par des propriétaires sur la continuité de leurs parcelles privées.
Il serait donc souhaitable que la collectivité puisse être réellement propriétaire directement de ces assiettes foncières.
Dans le cadre de l'intérêt général, il est proposé aux membres de lassemblée de solliciter le transfert à la commune des biens de section dont la collectivité s'acquitte des taxes foncières depuis plus de 3 ans.

Il s'agit des parcelles inscrites au compte des habitants de :
- Coldebouye ;
- Condillac ;
- La burlie ;
- La Fachie ;
- Chez Chevrier ;
- Agnas ;
- Rambaudie ;
- Vouvé ;
- du Puy ;
- Morinie ;
- Perdrix ;
- Pomaret ;
- Mamoussoux ;
- Villeneuve.

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_8-DE
Reçu le 20/07/2021

Ce transfert est possible sur le fondement de l'article L 2411-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est indiqué aux membres de l'assemblée que le Conseil Constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité relative à la conformité dudit article par rapport au droit de propriété constitutionnellement garantie, a jugé cet article conforme à la constitution aux termes d'une décision n°2011-118 QPC du 8 avril 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Vu l'intérêt général
Vu l'article L 2411-12-1 du CGCT
Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2011-118 QPC du 8 avril 2011

- approuvent la liste des biens de sections dont le transfert est sollicité,
- réclament le transfert des biens des parcelles inscrites au compte des habitants des lieux-dits cités ci-dessus,
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20210701-D_2021_5_8-DE
Reçu le 20/07/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 9

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Avancement de grade : Agent de maîtrise principal

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Agent de maîtrise principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu le changement de grade d'un agent au titre de l'avancement sur l'exercice 2021 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent le Maire à :
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_9-DE
Reçu le 20/07/2021

Vu le tableau des emplois,

SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif de la collectivité	Nouvel effectif de la collectivité	Durée hebdomadaire
Directeur des services techniques	Agent de maîtrise	C	1	0	TC
Directeur des services technique	Agent de maîtrise principal	C	1	2	TC

- supprimer un emploi d'Agent de Maîtrise *à temps complet* au services techniques,
- créer un emploi d'Agent de Maîtrise principal *à temps complet* au services techniques au 01 Septembre 2021,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20210701-D_2021_5_9-DE
Reçu le 20/07/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2021_ 5_ 10

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Avancement d'adjoint techique territorial principal de 2ème classe

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 Rue de la Mairie à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Juin 2021

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Pouvoirs :
Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur GANTHEIL Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPOÏA Mickaël, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Adjoint technique territorial principal de deuxième classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu le changement de grade d'un agent au titre de l'avancement sur l'exercice 2021 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à :
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

AR PREFECTURE
016-211601349-20210701-D_2021_5_10-DE
Reçu le 20/07/2021

Vu le tableau des emplois,

SERVICE POLE ENTRETIEN & GESTION DES SALLES COMMUNALES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif de la collectivité	Nouvel effectif de la collectivité	Durée hebdomadaire
Gestionnaire	Adjoint technique territorial	C	1	0	TNC _ 28H/35H
Gestionnaire	Adjoint technique territorial principal de deuxième classe	C	0	1	TNC _ 28H/35H

- supprimer un emploi d'adjoint technique territorial *à temps non complet* au service pole entretien et gestion des salles communales,
- créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe *à temps non complet* au service pole entretien et gestion des salles communales au 01 Septembre 2021,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20210701-D_2021_5_10-DE
Reçu le 20/07/2021